

REGLEMENTS SPORTIFS

« JUDO - SPORT ADAPTE »



Règlement valable du 01/09/2017 au 31/08/2021.

Mise à jour du 13/07/2017

SOMMAIRE

PREAMBULE : CODE SPORTIF DE LA FFSA ET JUDO SPORT ADAPTE	p. 3
A. Réglementation des compétitions dans les différents niveaux territoriaux	p. 4
○ A.1 – Pré-requis et organisation territoriale	p. 4
B. REGLES ET ARBITRAGE SPECIFIQUES	p. 6
○ B.1 – Arbitrage spécifique en fonction des classes pour les seniors et vétérans	p. 6
○ B.2 – Arbitrage spécifique en fonction des classes pour les jeunes (- de 18 ans)	p. 8
○ B.3 – Organisation spécifique par catégorie d'âges et de poids	p. 10
C. DEROULEMENT D'UNE COMPETITION JUDO SPORT ADAPTE	p. 11
○ C.1 – Programme	p. 11
○ C.2 - Plateau technique	p. 11
○ C.3 – Rôle des Arbitres	p. 12
○ C.4 – Rôle des Commissaires Sportifs	p. 13
○ C.5 – Contestation et Réclamation	p. 14
D. ORGANISATION MATERIELLE	p. 15
○ D.1 - Tenue des combattants	p. 15
○ D.2 - Tenue des Arbitres, des Commissaires Sportifs et des Coaches	p. 17
○ D.3 - Surface d'évolution	p. 18

Ce règlement pourra être réajusté à chaque fin de saison sportive

1- La structuration de la pratique compétitive au sein de la fédération change au 1^{er} septembre 2017 avec une catégorisation, non plus par division (1, 2, 3), qui sont devenues au fil du temps des niveaux de performance ne tenant plus compte des capacités intrinsèques des sportifs, mais par classes (AB – BC - CD) intégrées après une évaluation dans quatre domaines (autonomie, communication, socialisation et motricité).

Ce processus de classification des sportifs est transversal à toutes les disciplines sportives et positionne chaque sportif dans une classe AB, BC ou CD, en fonction de ses pouvoirs d'action.

2- Il apparaît tout d'abord important de rappeler ce qu'est la logique interne du JUDO SPORT ADAPTE c'est une :

“Activité duelle d'opposition avec préhension ayant pour but de projeter ou d'immobiliser son adversaire sur le dos dans un espace défini et un temps limité en gérant sa sécurité et celle de son adversaire.”

Compte tenu des caractéristiques de l'activité et de la classification des pratiquants en fonction de leurs capacités dans les domaines de la motricité, de l'autonomie, de la socialisation et de la communication définis par la FFSA, une réglementation spécifique a été conçue et sera détaillée par la suite.

Cette réglementation a pour but de permettre à chaque sportif de pratiquer l'activité Judo Sport Adapté en lui permettant d'exprimer au mieux ses compétences techniques, tactiques et physiques en sécurité.

La commission sportive nationale « Judo Sport Adapté » de la FFSA est compétente pour être interrogée sur tout litige impliquant les présents règlements. De même elle peut se saisir et arbitrer tout différend concernant leur application. En dernier ressort, la FFSA peut être saisie en cas de désaccord avec l'avis rendu par la commission sportive nationale « Judo Sport Adapté ».

A. Réglementation des compétitions dans les différents niveaux territoriaux.

A.1 – Pré-requis et organisation territoriale :

Les compétiteurs se regroupent en 3 classes comme définis dans les règlements généraux FFSA qui garantissent l'équité dans la pratique sportive.

PRE-REQUIS :

L'activité Judo Sport Adapté implique de pouvoir entrer dans la logique de l'activité et impose un ensemble de connaissances techniques minimales propres à l'activité permettant de garantir le bon déroulement d'une compétition.

Tableau récapitulatif des pré-requis spécifiques pour chaque classe FFSA, visant à garantir une pratique sécurisée.

	Classe "AB"	Classe "BC"	Classe "CD"
Compétitions Départementales, de Zone, Régionales et Inter-Régionales	<p>Etre capable d'investir la logique d'activité dans toutes ses composantes : <i>"C'est une activité duelle d'opposition avec préhension ayant pour but de projeter ou d'immobiliser son adversaire sur le dos dans un espace défini et un temps limité en gérant sa sécurité et celle de son adversaire."</i></p> <p>Connaître les règles simples d'arbitrage (Hajime/Matte/Ippon/Osae Komi). Identifier la surface de combat. Savoir gérer sa sécurité et celle de l'adversaire lors d'une chute. Mettre en place une opposition lorsqu'il est attaqué.</p>		
Championnat de France	<p>Les compétences suivantes viennent en complément de celles citées ci-dessus.</p> <p>Connaissance globale des règles d'arbitrage. Organiser un système de défense. Organiser un système d'attaque.</p> <p>Participation obligatoire aux championnats des échelons inférieurs.</p>		

ORGANISATION TERRITORIALE :

Les singularités des sportifs en Judo Sport Adapté appellent à une organisation territoriale spécifique pour favoriser des pratiques compétitives de qualité.

Réglementation concernant les niveaux de compétition et catégories ouvertes en fonction du niveau territorial :

	Départemental	Régional	France	
Catégories ouvertes	-10 ans à +35 ans (cf. Tableau 1.1.2)	SA Jeunes - 12 ans / - 14 ans / - 16 ans / - 18 ans / - 21 ans	SENIOR 18 ans et +	VETERAN 35 à 44 ans (vétérans 1) + 44 ans (vétérans 2)

Pour accéder au championnat de France, il est indispensable d'avoir été classé à un championnat régional ou de zone, à défaut, si aucun championnat de ce niveau n'est organisé, une demande de dérogation, accompagnée d'un dossier explicatif, peut être effectuée auprès de la commission sportive nationale « Judo sport adapté ».

TITRES DECERNES :

Un titre de champion sera décerné au vainqueur des catégories ouvertes lors du championnat.

Lorsqu'une catégorie est organisée sous format de poules, seuls les trois premiers seront récompensés (un seul 3^{ème}).

Lorsqu'une catégorie est organisée sous format de tableau ou poules et tableau, deux médailles de bronze seront attribuées (deux 3^{ème}).

B. REGLES ET ARBITRAGE SPECIFIQUES

B.1 – Arbitrage spécifique en fonction des classes pour les seniors et vétérans.

	Classe "AB"	Classe "BC"	Classe "CD"
Adaptations Spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Début du combat :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ garde installée (manche et revers) ○ Pieds du judoka alignés sur le repère au sol. ○ <u>Fin du combat :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ soit 2 Ippon (immobilisation et/ou projection) ○ soit à la fin du temps de combat réglementaire ○ <u>Conditions de victoire :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le vainqueur est le judoka ayant le plus de points à la fin du combat. ou ○ En cas d'égalité, le vainqueur est désigné par l'arbitre. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Début du combat :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ À distance ○ <u>Fin du combat :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ soit 2 Ippon (immobilisation et/ou projection) ○ soit à la fin du temps de combat réglementaire ○ <u>Conditions de victoire :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le vainqueur est le judoka ayant le plus de points à la fin du combat. ou ○ L'adversaire a cumulé 3 pénalités. ou ○ En cas d'égalité, le vainqueur est désigné par l'arbitre. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Début du combat :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ À distance ○ <u>Fin du combat :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ soit Ippon ○ soit à la fin du temps de combat réglementaire ○ <u>Conditions de victoire :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le vainqueur est le judoka ayant le plus de points à la fin du combat. ou ○ L'adversaire a cumulé 3 pénalités. ou ○ En cas d'égalité, le vainqueur est désigné par l'arbitre après prolongation (durée 2 mn).
Arbitrage spécifique	<ul style="list-style-type: none"> ○ Pas de pénalités (arbitrage éducatif, explication des décisions et fautes) ○ <u>Techniques interdites :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Shime Waza / Kantsetsu Waza ○ Sutemi ○ Attaque directe aux jambes ○ Saisie au cou avec contrainte cervicale ○ <u>COACH :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Possibilité de demander un temps-mort par coach et par combat (durée 15 secondes) 	<ul style="list-style-type: none"> ○ 1^{ère} Pénalité gratuite par faute (arbitrage éducatif, explication des décisions et fautes) ○ <u>Techniques interdites :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Shime Waza / Kantsetsu Waza ○ Sutemi ○ Saisie en dessous de la ceinture ○ Attaque directe à une main ○ <u>COACH :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Possibilité de demander un temps-mort par coach et par combat (durée 15 secondes) 	<ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Techniques interdites :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Kantsetsu Waza ○ Saisie en dessous de la ceinture

- Définition du IPPON :
 - OSAE KOMI : 20 secondes.
 - NAGE WAZA : projection avec force, vitesse et contrôle sur le dos.
 - SHIME WAZA : par abandon ou décision de l'arbitre.
- Définition du WAZA ARI :
 - OSAE KOMI : 10 à 19 secondes.
 - NAGE WAZA : projection de Uke sur le côté ou sur le dos avec absence de l'un des éléments du IPPON.
- JUDOGI :
 - Chaque compétiteur doit se présenter avec un judogi blanc propre en bon état et conforme au règlement IJF/FFJDA en cours.
- ARBITRE :
 - Les gestes et termes utilisés sont ceux appliqués lors des compétitions FFJDA/IJF.
- COACH :
 - Le coach doit être porteur d'une licence FFSA.
 - Coaching au Matte uniquement.

B.2 – Arbitrage spécifique en fonction des classes pour les jeunes (- de 18 ans).

	Classe "AB"	Classe "BC"	Classe "CD"
Adaptations Spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Début du combat :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ garde installée (manche et revers) ○ Pieds du judoka alignés sur le repère au sol. ○ <u>Fin du combat :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ soit 2 Ippon (immobilisation et/ou projection) ○ soit à la fin du temps de combat réglementaire ○ <u>Conditions de victoire :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le vainqueur est le judoka ayant le plus de points à la fin du combat. ou ○ En cas d'égalité, le vainqueur est désigné par l'arbitre. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Début du combat :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ À distance ○ <u>Fin du combat :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ soit 2 Ippon (immobilisation et/ou projection) ○ soit à la fin du temps de combat réglementaire ○ <u>Conditions de victoire :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le vainqueur est le judoka ayant le plus de points à la fin du combat. ou ○ L'adversaire a cumulé 3 pénalités. ou ○ En cas d'égalité, le vainqueur est désigné par l'arbitre. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Début du combat :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ À distance ○ ○ <u>Fin du combat :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ soit Ippon ○ soit à la fin du temps de combat réglementaire ○ <u>Conditions de victoire :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le vainqueur est le judoka ayant le plus de points à la fin du combat. ou ○ L'adversaire a cumulé 3 pénalités. ou ○ En cas d'égalité, le vainqueur est désigné par l'arbitre après prolongation (durée 1 mn).
Arbitrage spécifique	<ul style="list-style-type: none"> ○ Pas de pénalités (arbitrage éducatif, explication des décisions et fautes) ○ ○ <u>Techniques interdites :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Shime Waza / Kantsetsu Waza ○ Sutemi ○ Attaque directe aux jambes ○ Saisie au cou avec contrainte cervicale ○ <u>COACH :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Possibilité de demander un temps-mort par coach et par combat (durée 15 secondes) 	<ul style="list-style-type: none"> ○ 1^{ère} Pénalité gratuite par faute (arbitrage éducatif, explication des décisions et fautes) ○ <u>Techniques interdites :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Shime Waza / Kantsetsu Waza ○ Sutemi ○ Saisie en dessous de la ceinture ○ Attaque directe à une main ○ <u>COACH :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Possibilité de demander un temps-mort par coach et par combat (durée 15 secondes) 	<ul style="list-style-type: none"> ○ 1^{ère} Pénalité gratuite par faute (arbitrage éducatif, explication des décisions et fautes) ○ <u>Techniques interdites :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Kantsetsu Waza ○ Saisie en dessous de la ceinture <u>Réglementation spécifique – de 14 ans</u> ○ <u>Techniques interdites (- 14 ans):</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Shime Waza ○ Sutemi ○ Attaque directe à une main

- Définition du IPPON :
 - OSAE KOMI : 20 secondes.
 - NAGE WAZA : projection avec force, vitesse et contrôle sur le dos.
 - SHIME WAZA : par abandon ou décision de l'arbitre.
- Définition du WAZA ARI :
 - OSAE KOMI : 10 à 19 secondes.
 - NAGE WAZA : projection de Uke sur le côté ou sur le dos avec absence de l'un des éléments du IPPON.
- JUDO GI :
 - Chaque compétiteur doit se présenter avec un judogi blanc propre en bon état et conforme au règlement IJF/FFJDA en cours.
- ARBITRE :
 - Les gestes et termes utilisés sont ceux appliqués lors des compétitions FFJDA/IJF.
- COACH :
 - Le coach doit être porteur d'une licence FFSA.
 - Coaching au Matte uniquement.

B.3 – Organisation spécifique par catégorie d'âges et de poids.

Catégorie d'âge (cf. Règlements Généraux FFSA)	+35 ans	-35 ans	-21 ans	-18 ans	-16 ans	-14 ans	- 12 ans	-10 ans	
	<i>L'âge à prendre en compte est celui au 1^{er} janvier de l'année sportive en cours.</i>								
CATEGORIES DE POIDS *	<u>Masculins</u> -60kg / -66kg / -73kg / -81kg / -90kg / -100kg / +100kg <u>Féminines</u> -48kg / -52kg / -57kg / -63kg / -70kg / -78kg / +78kg		<u>Masculins</u> -55kg / -60kg / -66kg / -73kg / -81kg / -90kg / -100kg / +100kg <u>Féminines</u> -44kg / -48kg / -52kg / -57kg / -63kg / -70kg / -78kg / +78kg	<u>Masculins</u> -46kg / -50kg / -55kg / -60kg / -66kg / -73kg / -81kg / -90kg / +90kg <u>Féminines</u> -44kg / -48kg / -52kg / -57kg / -63kg / -70kg / +70kg	<u>Masculins</u> -34kg / -38kg / -42kg / -46kg / -50kg / -55kg / -60kg / -66kg / -73kg / +73kg <u>Féminines</u> -36kg / -40kg / -44kg / -48kg / -52kg / -57kg / -63kg / -70kg / +70kg	<u>Masculins</u> -30kg / -34kg / -38kg / -42kg / -46kg / -50kg / -55kg / -60kg / -66kg / +66kg <u>Féminines</u> -32kg / -36kg / -40kg / -44kg / -48kg / -52kg / -57kg / -63kg / +63kg	Regroupement de poids.		
Licence et Certificat Médical	Titulaire d'une licence FFSA Compétitive sans contre-indication à la pratique du Judo en compétition.								
Niveau de pratique minimum	L'éducateur sportif inscrivant le judoka s'engage à ce que le compétiteur ait acquis les compétences techniques minimum garantissant sa sécurité et celle de son adversaire. (cf A.1 – Pré-requis et organisation territoriale)								
Temps de combat**	AB : 3 mn BC : 3 mn CD : 3 mn	AB : 3 mn BC : 4 mn CD : 4 mn	AB : 1mn30 BC : 2mn CD : 3mn			AB : 1mn30 BC : 2 mn CD : 2 mn		AB : 1mn30 BC : 1mn30 CD : 1mn30	
Nb combats Maxi	5 combats	7 combats		6 combats			5 combats		

* Possibilités de regroupement de poids pour des judokas de catégories proches (le classement se fera en fonction de la catégorie de regroupement).

** Un compétiteur ne peut combattre à nouveau qu'après un temps de repos équivalent à 2 temps de combat de sa catégorie.

C.1 – Programme :

La manifestation doit être inscrite sur le calendrier fédéral et respecter un cahier des charges. Le programme doit être envoyé aux associations ou athlètes ainsi qu'aux arbitres et organisateurs concernés.

Le programme devra comporter les mentions suivantes :

- Le lieu, le jour et les horaires de la manifestation ;
- La durée, le lieu et les horaires de la pesée ou des engagements (éventuellement l'adresse à laquelle doivent être envoyés les engagements) ;
- Les catégories d'âge et de poids concernées ;
- Le lieu et l'horaire du tirage au sort ;
- L'heure prévisionnelle de la fin de manifestation ;
- Les dates et lieux des autres épreuves éliminatoires de la manifestation ;
- Toutes informations importantes telles que la formule de compétition, système de repêchage, durée des combats, référence à un règlement particulier, ... ;

En cas de modification du programme prévisionnel, lors de la compétition, celle-ci doit être affichée clairement.

A l'issue de la pesée et du tirage au sort, les organisateurs devront s'efforcer de communiquer aux arbitres et combattants, le programme prévisionnel de la compétition, en mentionnant tout particulièrement :

- Les horaires prévisionnels de la compétition ;
- Les tapis sur lesquels les athlètes seront amenés à combattre.

C.2 - Plateau technique :

A minima les responsables suivants doivent être identifiés lors d'une manifestation compétitive :

Le responsable administratif

- Prépare les convocations en relation avec le responsable d'arbitrage et les commissaires sportifs, en assure le suivi et pallie à l'absentéisme
- Suivi de la mise en place des pesées
- Aide au tirage au sort
- Responsable de la mise en place et de la distribution des récompenses

Le responsable du tirage au sort

- Responsable des éditions des feuilles de pesée, suivi du bon déroulement de la pesée avec le responsable administratif (respect des horaires) et avec le responsable des Commissaires Sportifs.
- Organise la compétition, le tirage au sort, les repêchages et le suivi de la compétition (suivi de tableau, édition des résultats, responsable de l'envoi des résultats)

Le responsable d'arbitrage

- Responsable administratif de l'arbitrage sur la journée
- Organise le secteur d'arbitrage sur chaque tapis
- Organise un briefing (1/4 heure avant le début de la compétition) sur les différentes recommandations de la journée
- Observe la manifestation, les combats
- Etablit le tournus des tapis lors des repas en relation avec le responsable administratif
- Intervient si nécessaire en cas de litige
- Organise le debriefing

Le responsable des commissaires sportifs

- Organise la mise en place et assure le bon fonctionnement des pesées (suivi des catégories)
- Organise la répartition sur chaque tapis des officiels
- Organise le tournus lors des repas en relation avec le responsable administratif
- Organise avec le délégué d'arbitrage le briefing et le debriefing
- Veille au bon déroulement de la manifestation en suivant les tableaux
- Intervient si nécessaire en cas de litige

Le responsable médical

- Le corps médical suit la compétition et intervient à la demande des arbitres ou s'il le juge nécessaire dans le cas où l'intégrité d'un ou des combattants serait mise en danger.

Tout responsable à l'intérieur d'une compétition FFSA « Judo Sport Adapté » devra être titulaire d'une Licence FFSA (Dirigeant ou Officiel, Juges, Arbitres).

Lors d'une compétition une même personne peut avoir plusieurs responsabilités en même temps mais ne peut être seule responsable.

C.3 – Rôle des Arbitres :

Les arbitres auront 2 rôles différents lors de la gestion des combats : Arbitre et Juge-Arbitre.

Arbitre :

L'arbitre de tapis est le responsable du combat, il :

- Fait saluer les combattants ;
- Fait respecter les règles ;
- Juge des points marqués par chacun et désigne le vainqueur ;
- Vérifie avant le combat que l'espace de combat ne présente aucun danger ;
- Vérifie la tenue des judokas.
- Accompagne le compétiteur dans sa pratique en fonction de sa classe Sport Adapté.

Juge-Arbitre :

Il est assis à côté de la table de marque au bord de la zone de compétition et peut confirmer ou non la décision de l'arbitre de tapis sur sa sollicitation.

Il peut également accompagner un compétiteur dans sa pratique avant et après le combat notamment lors de son entrée et sa sortie de la surface de compétition.

C.4 – Rôle des Commissaires Sportifs :

Les commissaires sportifs assistent les arbitres dans la gestion du combat, on distinguera plusieurs rôles différents à chaque table de marque (*plusieurs rôles pouvant être portés par le même commissaire a minima de 2 par table de marque*) :

L'annonceur :

Il effectue les annonces des combats en cours et des combats en préparation. Il appelle les compétiteurs devant se présenter sur la surface de compétition et mettre leur ceinture. Le premier appelé porte la ceinture rouge et le second porte la ceinture blanche.

Le marqueur :

Il reçoit la feuille de poule de compétition sur laquelle sont inscrits les noms des compétiteurs d'une catégorie.

Il assure les fonctions de :

- transmettre à l'annonceur les noms des prochains concurrents sur la liste ;
- prendre note du nom du vainqueur ainsi que le niveau de supériorité de la victoire. Il inscrit ce nom avec le nom d'un autre vainqueur de la poule de façon à faire une nouvelle paire.

Le chronométrateur principal (temps de combat)

Lorsque l'arbitre donne le signal du début de combat (hajime), le chronométrateur principal met son chronomètre en marche.

Le chronométrateur principal déclenche son chronomètre à l'annonce de "hajime" ou "yoshi"

Le chronométrateur principal arrête son chronomètre à l'annonce et à la vue du geste de "matte" ou "sonomama".

Quand le temps imparti au combat est expiré, le chronométrateur doit en avertir l'arbitre au moyen d'un signal sonore clairement audible.

Le chronométrateur des immobilisations

Le chronométrateur des immobilisations intervient lorsque l'arbitre annonce le début d'une immobilisation. Il comptabilise le temps d'osaekomi.

Le chronométrateur déclenche son chronomètre à l'annonce ou à la vue du geste de "osaekomi" ou "yoshi".

Le chronométrateur principal arrête son chronomètre à l'annonce et à la vue du geste de "matte", de "toketa" ou "sonomama"

Le chronométrateur d'osaekomi peut remettre son chronomètre à zéro :

- Lorsque le temps imparti de l'immobilisation sera atteint et que l'arbitre aura attribué le point équivalent ;

- A l'annonce de "matte" ou "toketa", après avoir indiqué à l'arbitre le temps comptabilisé de l'osaekomi et que celui-ci aura attribué le point équivalent.

Par contre à l'annonce de "sonomama", le chronométreur d'osaekomi arrête son chronomètre mais ne le remet pas à zéro, le temps de l'immobilisation reprendra à l'annonce de "yoshi".

Quand le temps imparti à l'immobilisation est expiré, le chronométreur doit en avertir l'arbitre au moyen d'un signal sonore clairement audible.

Le suivi du tableau d'affichage

Le préposé au tableau d'affichage doit connaître les gestes d'arbitrage et les équivalences afin d'indiquer correctement les résultats sur le tableau (points, pénalités, médecin).

Il affiche manuellement ou électroniquement le résultat des concurrents attribué par l'arbitre (points, pénalités, médecin).

C.5 – Contestation et Réclamation :

« En cas de contestation sur les résultats ou le déroulement d'une épreuve, la contestation devra être formulée obligatoirement par écrit, accompagnée d'un dépôt de garantie de 50 € à l'ordre de la FFSA. Cette réclamation devra être déposée auprès du responsable de la manifestation qui convoquera aussitôt la commission de d'appel. Le demandeur, qui sera une personne licenciée à la FFSA, aura la possibilité de présenter au juge arbitre ou à la commission en charge de la compétition toutes les preuves en sa possession afin d'appuyer sa demande. En cas de prise en compte de la réclamation, le dépôt de garantie sera restitué au demandeur. En cas de rejet, le dépôt de garantie sera conservé par la FFSA. »

Les réclamations concernant l'arbitrage seront à déposer à l'issue du combat et avant le début du suivant. La commission d'appel est présidée par l'élu du comité directeur représentant le président de la FFSA et constituée d'un responsable de la manifestation (membre de la commission sportive nationale « judo sport adapté »), du responsable des arbitres et d'un représentant des entraîneurs (désigné lors de la réunion technique précédent la compétition).

Les réclamations concernant l'éligibilité ou la classification d'un sportif lors d'une compétition nationale sont à adresser à la FFSA par une personne licenciée à la FFSA et accompagnées d'un dépôt de garantie de 100 € à l'ordre de la FFSA. La commission nationale d'éligibilité et de classification statuera sur le bien-fondé de la réclamation. Dans le cas de prise en compte de celle-ci le montant sera restitué au réclamant, dans le cas contraire il sera conservé par la Fédération.»

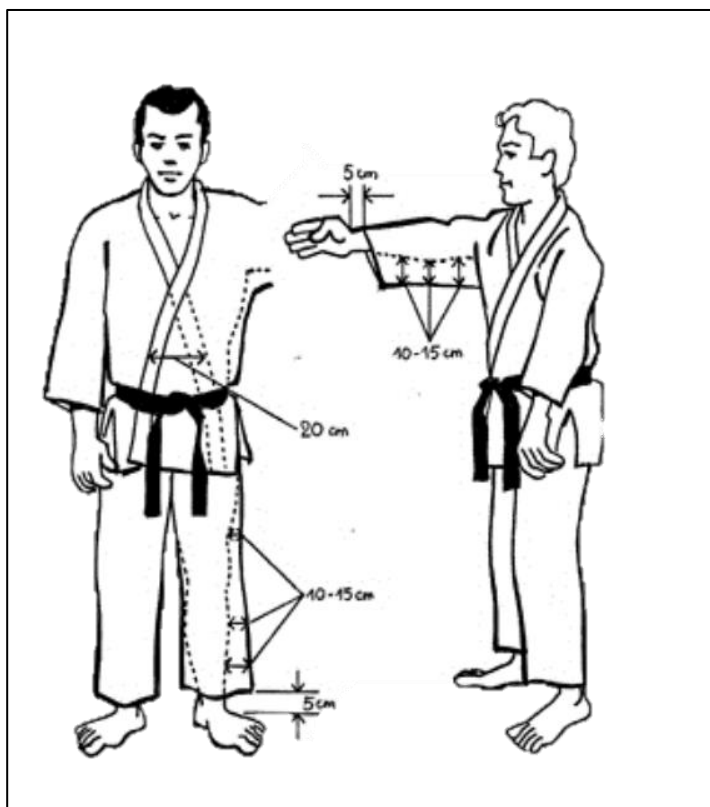
D.1 - Tenue des combattants

D.1.1 - Règlement général

Les combattants porteront un judogi (tenue de judo).

Les judogi seront conformes aux règles de la F.I.J (schéma ci-après), répondant aux normes suivantes :

- a) confectionné avec solidité, en coton ou matière similaire, en bon état (sans accroc, ni déchirure)
- b) de couleur blanche ou presque blanche
- c) La veste devra être suffisamment longue pour couvrir les hanches et suffisamment ample pour arriver aux mains lorsque les bras sont tendus le long du corps. La veste sera suffisamment large pour permettre de croiser au niveau de la cage thoracique sur au moins 20 cm. Le bas des manches de la veste doit arriver au maximum à hauteur de l'articulation du poignet et au minimum à 5 cm au-dessus de celle-ci. Un espace de 10 à 15 cm (y compris les bandages) devra séparer le bras sur toute la longueur de la manche.
- d) Les pantalons, vierges de tout marquage, seront suffisamment longs pour couvrir les jambes et arriveront au maximum à l'articulation de la cheville et au minimum 5 cm au-dessus.
- e) Une ceinture de 4 à 5 cm de large en fort tissu sera nouée par-dessus la veste ; cette ceinture sera d'une couleur correspondant au grade du combattant et sera nouée par un nœud plat au niveau de la taille en faisant deux fois le tour de celle-ci. Les pans de la ceinture seront d'une longueur de 20 à 30 cm. La ceinture devra être suffisamment serrée pour éviter que la veste ne sorte de celle-ci.



Remarques :

En ce qui concerne les dimensions réglementaires des judogi, une tolérance devra être appliquée par les arbitres pour les catégories -16 ans, -14 ans, -12 ans et -10 ans et les compétitions n'accédant pas au niveau national.

D.1.2 – Lors des combats

Les combattants ou les membres de l'équipe nommés en premier porteront la ceinture rouge et les seconds la ceinture blanche et elles seront nouées au-dessus de la ceinture réglementaire (*il n'est pas obligatoire que celle-ci fasse deux tours autour de la taille*).

Les combattants doivent se munir d'une ceinture rouge et blanche personnelle pour les Championnat de France, au niveau inférieur l'organisateur peut les prévoir (*préciser dans les informations générales à l'inscription*).

D.1.3 – Hygiène et sécurité :

Les combattants devront se conformer aux réglementations suivantes Les combattants auront les ongles coupés courts et ne porteront aucun objet métallique, plastique ou autre matière qui pourrait blesser ou mettre en danger l'adversaire. Par objet métallique, plastique ou autre matière, on entend tout objet dur incorporé directement ou indirectement dans les protections et qui pourrait causer une blessure (ex : protège tibia ou jambière avec des baleines).

Nota : les protège-dents sont autorisés.

Le fait de recouvrir d'une matière autocollante ou un autre objet dur ou métallique, telle une bague, n'est pas considéré comme suffisant.

- tout combattant qui, de l'avis de l'arbitre et/ou des juges, a les cheveux d'une longueur qui risque de gêner ou de nuire à l'autre combattant, sera tenu de les fixer fermement à l'arrière de la tête.
- Les maquillages, bijoux (bagues, piercing...) couvre-chefs, gants, chaussettes... sont interdits.
- Les sous-vêtements ne doivent pas comporter d'armature
- Les féminines porteront sous la veste un maillot de corps long, blanc ou presque blanc, à manches courtes, sans aucun marquage, maintenu dans le pantalon du judogi

L'arbitre devra s'assurer de la propreté corporelle des combattants. Quiconque se présentera avec un judogi sale devra aller se changer.

D.2 - Tenue des Arbitres, des Commissaires Sportifs et des Coaches :

De manière générale les tenues des officiels seront sans signes distinctifs autres que ceux autorisés par l'organisateur et seront correctes, décentes et appropriées.

D.1.1 – Les Arbitres :

La tenue des arbitres devra être conforme aux exigences de l'organisateur mais répondre à minima aux règles suivantes :

- Être propre ;
- Un pantalon de couleur sombre et un haut de couleur différente et unis ;
- Tous les arbitres devront répondre au même code vestimentaire lors d'une même manifestation ;
- Il ne pourra pas s'agir d'un judogi.

Pour les championnats de France, les arbitres seront vêtus d'un costume de couleur sombre (noire de préférence), d'une chemise blanche et d'une cravate.

Ils pourront retirer leur veste sur décision du responsable d'arbitrage.



D.1.2 – Commissaires Sportifs :

Les commissaires devront répondre également à un code vestimentaire qui peut se restreindre à un haut distinctif de couleur unie.

D.1.1 – Coaches (accompagnateurs) :

Les accompagnateurs ou coaches devront être vêtus soit d'un survêtement complet, soit en tenue civile correcte décente et appropriée (pas de judogi, pas de short ou tenue estivale).

Le port de couvre-chef est interdit (casquette, chapeau...).

D.3 - Surface d'évolution

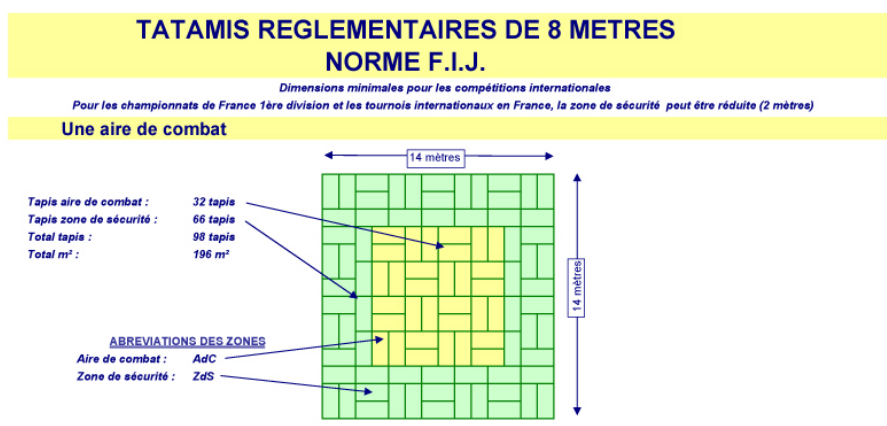
La surface de compétition est recouverte de tatamis adaptés à la pratique du Judo et se divise en 2 zones : la zone de sécurité et l'aire de combat.

D.3.1 – Pour les judokas âgés de plus de 14 ans :

L'aire de combat est divisée en 2 zones de couleurs différentes : une zone de danger et une surface intérieure.

Le total des 2 surfaces (aire de combat) sera au minimum de 6m x 6m et au maximum de 10m x 10m. La surface de sécurité représentant une zone de 1m autour de la surface intérieure.

Il est autorisé d'organiser des rencontres sur des aires de combat sans matérialisation de zone de danger.

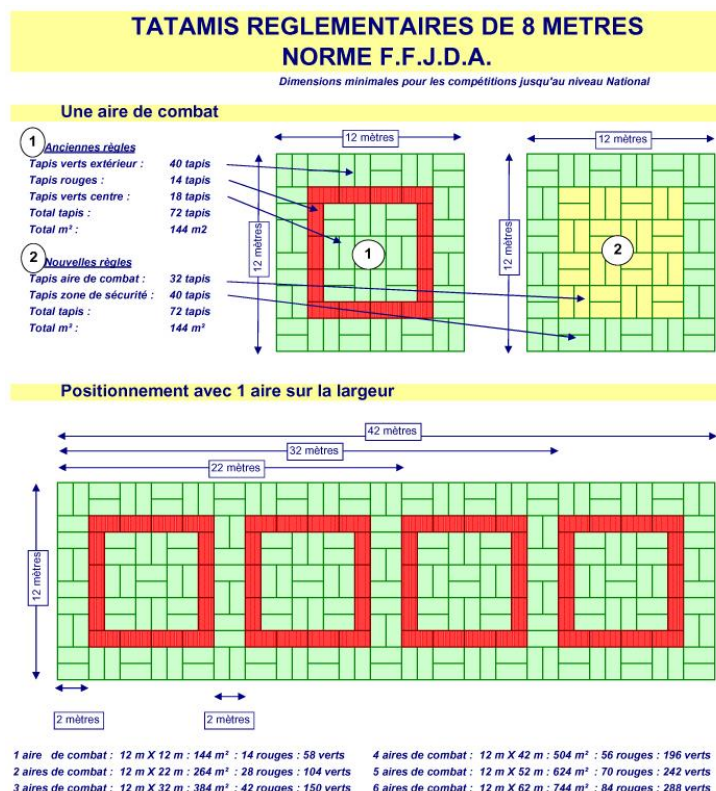


La surface de sécurité est au minimum de 3m autour de l'aire de combat et de 3m entre deux aires de combat.

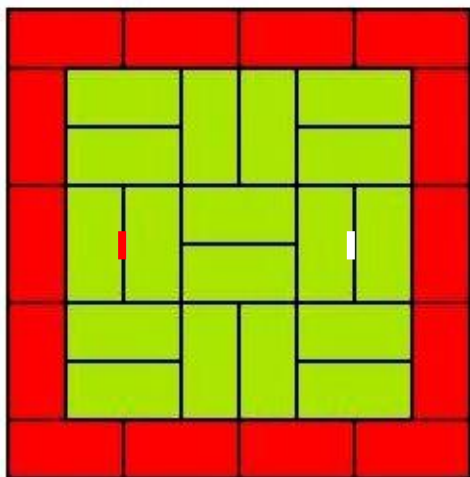
D.3.2 – Pour les judokas âgés de moins de 14 ans :

Il est autorisé d'organiser des rencontres sur des aires de combat de 5m x5m.

Une surface de sécurité de 2m de largeur est autorisée tout autour des surfaces de combat.



D.3.3 – Aménagement spécifique :



Afin de faciliter les repères spatiaux pour les judokas des Classes AB et BC un ruban adhésif rouge (à la droite de l'arbitre) et un autre blanc (à la gauche de l'arbitre), d'environ 10 cm de large et 50 cm de long, doivent être collés sur la surface de combat, à une distance d'environ 4 m l'un de l'autre.

Ces rubans indiquent l'emplacement des compétiteurs au début et à la fin du combat lors du salut.

Ce règlement pourra être réajusté à chaque fin de saison sportive